

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BASSIN D'AUBENAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2020

L'an deux mille vingt et le 24 septembre, le Conseil Communautaire s'est réuni au nombre prescrit par ses statuts, dans l'Espace DEYDIER à UCEL, en session ordinaire, sous la présidence de M Max TOURVIEILHE, Président de la Communauté de communes du Bassin d'Aubenas

La séance est ouverte à 20H10 en présence de :

PRESENTS : M BOCCARD, MC SAUSSAC, M ALLAMEL, A BEL (proc de B PERRUSSET), M BOUSCHON, S CIVIER, J DAUMAS, K ESSAYAR, C FAURE, P GAILLARD, R KAPPEL, JY MEYER, I NGUYEN, E ROCHE, J SOUBEYRAND, MF TASTEVIN, JF DURAND, JC COURT, A DELAYGUE, JY PONTHER, , G SAUCLES, C PASTRE, R MOULIN, P DUPONT, D BERAL, B TEYSSIER, M GUYON, JP MARRON, Ph ROUX, P CORTIAL, MF MARTIN, J SEBASTIEN (proc de S GENEST), JL ARNAUD, G FANGIER, S REYNIER, C WIOT, V VANDUYNLAGER (proc de M CHAZE), J BOYER (proc de A CHARROUD), M CEYSSON (proc de A ROUSSET), B SOUCHE, F CHASSON, M TOURVIEILHE (proc de M TAUPENAS) et A LAURENT.

Nombre de conseillers

En exercice : 52
Présents : 43
Procurations : 6
Votants : 49
Absents : 3

Date de convocation : 18/09/2020

Secrétaire de séance : Jacky SOUBEYRAND

Absents : P MAISONNEUVE, G DOZ et J LAFFONT

En présence des suppléants non votants : O BOISSIN.

Objet : Représentant au PNR : Election d'un suppléant à la place de JY PONTHER.

Le Syndicat Mixte de Gestion du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNR) est un syndicat mixte ouvert. Les statuts du PNR prévoient la participation à titre consultatif des EPCI à vocation de développement, d'aménagement ou d'environnement. Le conseil communautaire doit désigner 2 délégués titulaires et un délégué suppléant afin de siéger au comité syndical du PNR. Il a été rappelé que ces délégués ne peuvent pas être déjà délégués au Parc pour leur commune.

Lors de sa séance du 30 juillet dernier, le conseil communautaire a désigné Baptiste TEYSSIER et Jean-François BAUZELY délégués titulaires et Jean-Yves PONTHER délégué suppléant. Il s'avère que Monsieur PONTHER est par ailleurs déjà délégué au PNR par sa commune. Il convient donc de procéder à l'élection d'un nouveau conseiller suppléant à la place de Monsieur PONTHER.

Sont candidats Jean-Luc ARNAUD et Alice BEL.

L'élection a lieu à bulletin secret au scrutin uninominal majoritaire à 3 tours.

Nombre de votants : 49 | Bulletins nuls : 0 | Suffrages exprimés : 44 | Majorité : 23

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré désigne, au 1^{er} tour, pour représenter la CCBA :

DELEGUES	PRENOM	NOM
Suppléant	Jean-Luc	ARNAUD

Pour extrait certifié conforme
Fait à UCEL, le 25 septembre 2020
Le Président, Max TOURVIEILHE